



# Contrat Pain 2020-2021

## Amap « Le Panier à Salades » Draveil

Le présent contrat est passé entre le producteur : **Bruno et Katia FLEURY**  
**Ferme de Fontenelle, 53 rue Sainte Hélène - 77320 Saint Mars Vieux Maisons**

Et  
Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adhérent(e) de l'association "Le Panier à Salades"

### Objet et durée du contrat :

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent pour la livraison, **les semaines impaires**, de pain certifié bio au levain, composé de farines complètes, de 750g environ :

- Le blé/épeautre : 50% blé et 50% grand épeautre variété ancienne : **3,80€** (5,07€/kg).
- Le 100% épeautre : 50% petit épeautre et 50% grand épeautre variété ancienne : **4,80€** (6,40€/kg).
- Le pain aux graines, : 50% blé et 50% grand épeautre variété ancienne + 45 à 50g de graines de sésame, lin, tournesol, pavot : **4,80€** (6,40€/kg).

Le présent contrat est élaboré pour la saison 2020-2021 : du 11 septembre 2020 au 18 décembre 2020 **et** du 8 janvier 2021 au 25 juin 2021, à l'exception du 14 mai (pont de l'ascension), soit un total de 20 livraisons.

### Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer le partage de récolte.
- Récupérer ou faire récupérer son pain (en cas d'absence). En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, etc.) et accepter les risques liés à ces aléas.
- Accepter que l'aspect du pain puisse varier puisque le pain est fabriqué de manière artisanale.

### Engagements du producteur partenaire :

- Livrer aux adhérents des produits de qualité, frais, issus de sa production.
- Informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
- Être transparent sur la gestion de son exploitation.

### Lieu de distribution :

La livraison des pains aura lieu un vendredi sur deux (semaines impaires), à la buvette du Port aux Cerises, située à côté de la capitainerie du port de plaisance (parking du pont de Juvisy), de 19h à 20h.

### Conditions de règlement :

Il est possible de régler en un seul chèque ou bien en trois chèques.

|                    | 50% blé 50% épeautre                             | 100% épeautre                                    | Pain aux graines                                 | Total |
|--------------------|--|--|--|-------|
| Pour 20 livraisons | 76€ x nb de pains / livraison<br>(.....) = ____€ | 96€ x nb de pains / livraison<br>(.....) = ____€ | 96€ x nb de pains / livraison<br>(.....) = ____€ |       |
| Chèque n°1 oct*    | 25€ x nb de pains ( ) = ____€                    | 32€ x nb de pains ( ) = ____€                    | 32€ x nb de pains ( ) = ____€                    |       |
| Chèque n°2 janv*   | 25€ x nb de pains ( ) = ____€                    | 32€ x nb de pains ( ) = ____€                    | 32€ x nb de pains ( ) = ____€                    |       |
| Chèque n°3 avr *   | 26€ x nb de pains ( ) = ____€                    | 32€ x nb de pains ( ) = ____€                    | 32€ x nb de pains ( ) = ____€                    |       |

\* Ces dates sont approximatives.

Ce contrat doit être transmis en **2 exemplaires signés, avec les chèques**, aux référents "Pain" du groupe, ou lors d'une livraison avant le 4 septembre 2020. Chèques à libeller à l'ordre de "Bruno FLEURY".

Hélène CANETTE 16 allée de la Perspective - 91210 Draveil - 06 74 55 43 02  
Laure GUILLOT – 64 rue Danton – Bâtiment B (diguicode 9B713) - 91210 DRAVEIL

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Nom et signature de l'adhérent

Lieu : \_\_\_\_\_  
Signature du producteur